

Nombre de conseillers :
en Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 4

L'an deux mil sept le 06 Novembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de SOUVIGNE sur SARTHE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. DESPRES Denis, Maire

Date de convocation :
30 octobre 2007

Présents : MM DESPRES Denis, BLIGUET Philippe, DOINEAU Noël, LETHEULE Pascal, DELHOMMEAU Michel, DELAROCHE Jean - Claude, Mmes PLAT Marie France, COUTELLE Odile, VAIGREVILLE Emmanuelle, LEVAVASSEUR Annick, DABOUIS Monique.

Etait absent: M HOUSSAY Pierre,.

Etaient absents excusés : M DEVAUX Roland, Mmes REDOU Chantal MALHERBE Aline

Objet : SIGNATURE ACTE ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération (n°31/2007) le Conseil a décidé d'acheter une parcelle de terrain (B68) appartenant à la famille Pommerais, il précise qu'un projet d'acte a été envoyé par Maître Poujade notaire à Sablé sur Sarthe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide ce projet d'acte et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier

Objet : INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de voirie communale est un critère dans l'attribution de la DGF. Le lotissement communal a créé 750 m de voirie supplémentaire il y a lieu d'intégrer cette variation. La nouvelle longueur de voirie classée dans le domaine public étant alors de 23220 m.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide cette intégration

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre du budget assainissement section fonctionnement il est nécessaire de transférer des crédits comme suit:

ART 6611 : Intérêts - 1546 €

ART 6152: Entretien et réparations sur biens + 1546 €

Objet : MODIFICATION DE L'HORAIRE ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite au développement de la commune il y a lieu de modifier les horaires de Madame FROISSARD Virgine occupant le poste d'adjoint administratif deuxième classe. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de porter de 17,5 h à 21 h cet horaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide cette modification

Objet : MODIFICATION DE LA REGIE CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération (n° 14/2005) il a été décidé de créer une régie de recette concernant la cantine municipale. Il indique qu'il y a lieu de modifier l'article 1 comme suit :

A compter du 01 novembre 2007 il est créée une régie de recette pour l'encaissement des tickets de cantine et l'encaissement des recettes de la garderie scolaire.

Le reste des articles étant inchangés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

D. DESPRES